

**COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE
DE L'INDUSTRIE DES MINES**

MINEUR OU MINEUSE SOUS TERRE

**ÉPREUVE PRATIQUE POUR LA RECONNAISSANCE DE LA COMPÉTENCE
« INSTALLER UN SYSTÈME DE SOUTÈNEMENT »**

COMPÉTENCE 2

CAHIER DU CANDIDAT

DÉCEMBRE 2011

1. CONSIGNE

- L'utilisation de tout autre document que ceux remis par l'examineur est interdite.
- La durée prévue pour l'épreuve est de 4 heures.
- S'il se produit un incident ou si un danger se manifeste en cours d'épreuve, avertissez immédiatement l'examineur.
- Respectez l'ordre de déroulement de l'épreuve et faites vérifier votre travail par l'examineur lorsque cela est indiqué

2. INFORMATION SUR LA NOTATION

Les points alloués pour cette épreuve se répartissent de la façon suivante :

ÉTAPE 1

- Examen des conditions du terrain. 25 points

ÉTAPE 2

- Planification du travail. 15 points

ÉTAPE 3

- Installation du matériel et des accessoires. 40 points

ÉTAPE 4

- Installation des canalisations et des conduites. 15 points

ÉTAPE 5

- Inscription des données sur les cartes de travail. 5 points

Total 100 points

Le seuil de réussite de l'épreuve est de 80 points sur 100 ou 80 %.

3. DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

Votre tâche consiste à installer un système de soutènement (boulonnage ou treillage) de même que des canalisations et des conduites.

ÉTAPE 1

- Vous devez d'abord effectuer un examen visuel complet de l'état du terrain et repérer les risques pour la sécurité. On s'attend à ce que vous preniez les moyens de prévention nécessaires en fonction des dangers présents et des conditions du terrain.

ÉTAPE 2

- Vous devez repérer sur les plans et les devis les spécifications nécessaires à l'installation du système de soutènement (type de matériel et d'accessoires, dimensions, modes d'installation et de fixation, etc.).

ÉTAPE 3

- Installez le système de soutènement en conformité avec les spécifications. Une fois l'installation terminée, procédez au rangement du matériel et des accessoires.

ÉTAPE 4

- Après avoir vérifié l'état des canalisations existantes, procédez à l'installation des dispositifs de fixation et des nouvelles canalisations en appliquant la procédure de cadenassage des équipements.

ÉTAPE 5

- Inscrivez les données nécessaires sur les cartes de travail en utilisant la terminologie appropriée.